

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 910

présenté par
M. de Ganay
-----**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa acte le principe d'une augmentation de contribution climat-énergie. Cette augmentation interviendrait alors que les charges sur les entreprises ne cessent d'augmenter.

Cet alinéa vise à supprimer cet objectif.